

COOPÉRATION STRATÉGIQUE ENTRE STRUCTURES DE L'ESS

Appel à Manifestations d'intérêt du DLA Régional

Cadre d'intervention du DLA régional

La CRESS des Pays de la Loire et le Mouvement Associatif des Pays de la Loire portent le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) de niveau régional sur délégation de l'État, de la Caisse des Dépôts et du Conseil régional des Pays de la Loire.

Le DLA a pour objectif de soutenir les structures d'utilité sociale de l'économie sociale et solidaire (ESS) créatrices d'emploi, dans leur démarche de développement et de consolidation.

Le DLA propose un accompagnement sur mesure sur la base du volontariat et d'une adhésion libre au dispositif.

Le DLA de niveau régional propose un accompagnement aux structures de l'ESS d'envergure régionale : associations, coopératives, têtes de réseaux, entreprises agréées ESUS.

Contexte et besoin identifié

Les structures de l'ESS et plus particulièrement les associations sont soumises à de nombreux défis qui viennent fragiliser leur activité. En effet, entre mutation des financements publics, difficultés de renouvellement des bénévoles, intensification de la concurrence notamment avec des acteurs à but lucratif, ... de multiples facteurs conjoncturels et structurels viennent remettre en question leur modèle socio-économique.

Pour répondre à ces enjeux, plusieurs leviers existent parmi lesquels la coopération entre structures de l'ESS. En effet mener une démarche stratégique de coopération peut présenter de nombreux avantages, qu'il s'agisse de réduction de coûts ou de sécurisation financière mais aussi de renforcement de l'assise territoriale ou d'amélioration de la réponse aux attentes des bénéficiaires.

Or si ces projets collectifs sont attractifs pour leurs parties prenantes, ils peuvent également engendrer des difficultés s'ils sont mal conduits. Il s'agit d'une démarche qui requiert un véritable cadrage notamment éthique permettant par exemple de prendre en compte les attentes et définir la place de chaque partenaire.

C'est pourquoi le DLA Pays de la Loire propose aux structures employeuses de l'Économie Sociale et Solidaire de la région souhaitant mener une démarche de mutualisation, coopération, un accompagnement collectif pour identifier, planifier et mener à bien leur projet.

Objet de l'accompagnement

Le DLA Pays de la Loire souhaite appuyer des structures employeuses de l'ESS ligériennes dans le cadre d'un accompagnement collectif ayant pour thématique :

“Renforcer notre modèle socio-économique en mettant en place un projet de coopération stratégique entre structures de l’ESS”

Cet accompagnement collectif vise tout projet de **partage de moyens ou d’activités entre structures** dans une logique de gain d’efficacité, de diversification des ressources, de renforcement de leur positionnement ou d’optimisation des coûts, et ce quelle que soit la forme de rapprochement envisagée.

L’accompagnement collectif pourra intervenir à **différents stades de maturité du projet** :

- Identification et élaboration du projet (clarification des attentes de chacun, validation du constat initial, identification des synergies et éventuels points bloquants, ...)
- Organisation du rapprochement (définition de la forme de coopération adaptée, modalités de gestion du changement...)
- Consolidation d’une coopération existante

Les **cibles de cet accompagnement** collectif DLA sont :

- Les têtes de réseau régionales pour des projets de mutualisation entre leurs adhérents.
- Les structures non affiliées à un réseau qui souhaiteraient être accompagnées pour un projet commun d’envergure régionale

Cet accompagnement mobilisera au maximum 5 structures.

A noter que la participation à cet accompagnement collectif régional n’impacte pas le droit des structures impliquées à un accompagnement DLA individuel au niveau local.

Pour les structures, l’accompagnement se déroulera en 3 étapes :

1. Une phase de diagnostic en 2 phases :
 - La première avec un temps pour chaque structure impliquant 2 représentant-es et la chargée d’accompagnement DLA régional d’1h30
 - La seconde avec un temps de travail collectif permettant de partager les enjeux et de définir les actions à mettre en œuvre dans le cadre de l’accompagnement.
 - Un document finalisé intégrant une synthèse des travaux sera soumis à la validation aux structures accompagnées.
2. Un accompagnement collectif construit suite à la phase de diagnostic adapté aux enjeux remontés. Il mobilisera :
 - Une prestation de conseil financée par le DLA sur 3 à 4 demi-journées en présentiel et/ou à distance, avec des temps collectifs et le cas échéant des temps individuels ;

- Le cas échéant, des acteurs de l'accompagnement du territoire en lien avec les enjeux identifiés lors de la phase de diagnostic.
- 3. Un suivi à 6 mois et 1 an pour faire le point sur vos avancées et vos nouveaux besoins.

Calendrier de mise en œuvre 2023

- Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt : 12 mai 2023.
- Clôture de l'appel à manifestations d'intérêt : 30 juin 2023
- Sélection et validation des structures : juillet 2023
- Accompagnement par un consultant : septembre à décembre 2023.

Candidature et informations

Pour candidater :

- Renseigner le formulaire de candidature joint à l'appel à manifestations d'intérêt.

Pour plus de précisions concernant cet appel à manifestations d'intérêt, vous pouvez contacter :

- Sterenn GUÉGAN, chargée de projets – sterenn.guegan@lemouvementassociatif.org